



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 22 décembre 2004

L'honorable Jean J. Charest
Premier ministre du Québec
Édifce Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

Au nom des quelque 7 000 membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, je souhaite vous faire part de certaines inquiétudes que nous entretenons à l'égard de l'avenir des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec. En effet, à la lumière de l'information qui nous a été transmise, notamment par le *Chantier de l'économie sociale* et le *Conseil de la coopération du Québec*, la *Chambre* craint que le fonctionnement durable de ces entreprises ne soit mis en péril.

Rappelons d'abord que, depuis 1997, le programme gouvernemental d'exonération financière des services en aide domestique a rendu possible la mise en place de plus d'une centaine d'entreprises de ce type et leur a permis de jouer avec efficacité un rôle économique et social d'une ampleur surprenante. Ce faisant, ces entreprises contribuent de manière tangible au dynamisme et à la cohésion sociale de leurs milieux – des éléments qui, comme la *Chambre* le souligne dans son *Énoncé de principes*, sont porteurs de qualité de vie et de développement économique.

Ces entreprises d'économie sociale en aide domestique sont à l'origine de la création de 6 000 emplois. Pour plusieurs de ces travailleurs, ces emplois se sont révélés un moyen privilégié d'accéder une première fois au marché du travail ou de le réintégrer. La formation et l'encadrement offerts par ces entreprises ont également permis que ces démarches vers l'emploi soient durables à long terme. Aussi, dans le contexte particulier de la métropole, ces façons de faire ont été particulièrement bénéfiques pour l'intégration en emploi de nombreux immigrants.

Les quelque six millions d'heures de services fournies annuellement par les entreprises d'économie sociale en aide domestique ont, de plus, une portée qui va bien au-delà du simple entretien ménager. En effet, une part importante des clients de ces entreprises est composée de personnes âgées de plus de 65 ans. L'offre de services abordables – livrés en complémentarité et en collaboration avec les CLSC lorsque nécessaire – permet ainsi, de manière tangible, de faciliter la vie à domicile de cette catégorie importante de la population. En plus d'avoir une grande valeur pour les personnes âgées, l'aide offerte représente en

outre une façon peu coûteuse pour l'État de livrer des services nécessaires au maintien à domicile de personnes malades ou en perte d'autonomie.

Enfin, le statut d'organisme à but non lucratif ou de coopérative des entreprises d'économie sociale représente un véhicule important pour l'implication d'individus préoccupés par le mieux-être de leur communauté. Ainsi, ces entreprises fournissent à plusieurs de précieuses expériences d'engagement civique et communautaire, ce qui, en retour, contribue au dynamisme local de ces communautés.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît important que l'action des entreprises d'économie sociale en entretien domestique puisse être adéquatement soutenue par le gouvernement du Québec, et cela, de façon durable. Dans cette optique, la Chambre croit qu'il est de mise d'offrir les conditions requises à la consolidation et au développement de ces entreprises.

Dans l'espoir que les décisions de votre gouvernement permettent aux entreprises d'économie sociale en aide domestique de poursuivre leur précieuse mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président et chef de la direction,



Benoit Labonté

c.c. *Chantier de l'économie sociale*
Conseil de la coopération du Québec